

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 20/10/23

Étaient présents :

- Les enseignants : Mmes DEWITTE, DOBROSAVLJEVIC, BIELEC, PAIN,, AMICHAUD, Mmes NIEDOSZEWSKI, THOS, GERMOND LOPEZ, MICHAUX. M. DELANNOY.
- Mmes TODESCO, FERREIRA (ATSEM)
- M. Le MAIRE : M. LAFOREST
- Mme LEDOUX (Adjointe aux affaires scolaires)
- Les parents d'élèves : Mmes LETE, ARDISSONNE, JANIN, BIDAULT, DROUIN, M. GEBBIA.

Étaient excusés : M. BUTEL (IEN de la circonscription de Gouvieux)

Mme LHONEUX (enseignante)

Mmes BAHU, BONNEAU GIROD, BEN GELOUNE, BLANQUE (Parents élus)

Mme TURPIN (intervenante Musique)

Absents : M. AVEILLAN (Psychologue scolaire)

1) Présentation du nouveau conseil d'école.

Rappel des résultats des élections de parents d'élèves par correspondance à 100%
45,92% de participation (152 votants sur 331 inscrits). 10 postes pourvus.
10 parents titulaires.

2) Vote du règlement intérieur 2023/2024.

- Règlement voté à l'unanimité.

Il sera envoyé à tous les parents via l'ENT et à conserver.

A noter dans ce règlement intérieur 2023/2024 :**Prévention dans la lutte contre le harcèlement**

Notre école se doit de réaliser un plan d'actions pour prévenir et lutter contre le harcèlement en milieu scolaire ; il doit mentionner les risques liés au harcèlement et définir les moyens mis en œuvre pour éviter que les élèves ne soient victimes (cibles) et/ou auteurs (intimideurs).

Notre école a désigné un enseignant référent dans le cadre du programme PHARe de lutte contre le harcèlement à l'école. Conformément à ce programme, l'équipe pédagogique devra à terme mettre en œuvre 10 heures annuelles d'apprentissages consacrées à la prévention du harcèlement entre élèves. L'équipe pédagogique est soutenue par l'équipe ressource de la circonscription.

Face à une suspicion de faits liés au harcèlement, l'équipe pédagogique se doit de réaliser le plan d'actions suivant :

- consulter les différents partenaires (famille de l'élève-cible comprise) ;
- présenter les grilles des signaux faibles à compléter ;
- croiser les regards afin de qualifier la situation ;
- ouvrir le protocole départemental « Harcèlement » de référence.

En cas de situation de harcèlement, l'équipe pédagogique prend contact avec l'équipe ressource de circonscription dans les plus brefs délais, par téléphone ou via l'adresse suivante : phare.gouvieux@ac-amiens.fr.

L'équipe ressource engagera les principes issus de la Méthode de Préoccupation Partagée (MPP)

Décret du 14/08/2023

Art. 1er. – Après l'article R. 411-11 du code de l'éducation, créé par le décret du 14 août 2023 susvisé, il est inséré un article R. 411-11-1 ainsi rédigé : « Art. R. 411-11-1. – Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours.

3) Effectifs groupe scolaire 2023/2024.

21 PS, 25 MS, 36 GS, 23 CP, 31 CE1, 30 CE2, 34 CM1, 23 CM2 : 223 élèves au 20/10/23.

4) Éducation musicale avec Mme Turpin Justine

Projet musique 2023/2024 en collaboration avec Mme Turpin des CMR, titulaire d'un DUMI (Diplôme universitaire de musicien intervenant).

Les séances auront lieu les mardis. La Mairie de Villers finance les 5h d'intervention hebdomadaire (coût : + de 13 000€)

La Mairie de Villers ne renouvellera pas ce financement en 2024/2025, le coût devient trop important chaque année. Il n'y aura donc plus d'intervenant musique en 2024/2025.

En Éducation musicale, Mme Turpin intervient pour l'école Jean Monnet 5h/semaine :

- Mardi : 8h45/11h30-13h45/16h30 (hors récréations)

5) Activités aquatiques 2023/2024 et vélo 2023/2024.

- 10 à 11 séances de 40 minutes pour les CP, CE1, CM2 à la piscine de Chambly de septembre 2023 à mars 2024 (vendredis matin)
- Les séances sont gratuites pour les communes de la Thelloise, seul le transport est à la charge de la Mairie de Villers (à peu près 4000 euros)
- Activité vélo pour 4 classes cette année : CE2, CE2/CM1, CM1 et CM2. Cette activité mise en place par M. Duquesnoy Fabrice (intervenant EPS sur Boran) est financée par la Mairie de Villers (4000 €) dans l'optique du SRAV (Savoir Rouler A Vélo).
- Le projet SRAV a été exposé lors du conseil d'école du 09 juin dernier.

6) Évaluations nationales CP, CE1 et CM1.

Des évaluations nationales en CP , CE1 et en CM1 ont eu lieu en septembre 2023. Les résultats sont analysés en conseil de cycles afin de remédier aux difficultés observées.

Les enseignantes rencontreront les parents des élèves concernés pour faire un bilan de ces évaluations.

7) Programme pHARe

Le 23 juin dernier, l'école Jean Monnet a bénéficié de l'intervention du groupe pHARe (programme de lutte contre le harcèlement à l'école) de la circonscription de Gouvieux pour toutes les classes du CP au CM2 (de 45 minutes à 1h).

9 heures par classe restent à exploiter par l'équipe pédagogique sous différentes formes afin de prévenir les situations de harcèlement.

L'école Jean Monnet adhère au programme pHARe avec un certificat de labellisation niveau 1.

Un encart sur le harcèlement est ajouté au règlement intérieur 2023/2024.

8) Coopérative scolaire.

Bilan financier au 31/08/23 : + 653,46 euros avec en plus 3500,00 euros de subvention de la Mairie de Villers pour l'année scolaire.

Certaines actions ont été prises en charge par la coopérative : vidéo conférence de M. DARNY en janvier 2023, les spectacles de Noël, les séances de cinéma, des sorties, une participation au séjour scolaire au Futuroscope...

La coopérative fonctionne grâce aux subventions municipales, aux versements réguliers de l'Association Pour les Élèves (APE), aux différentes manifestations et aux cotisations des familles.

➤ *Nous remercions chaleureusement l'APE de Villers pour son don pour la coopérative de l'école.*

En prévision pour 2023/2024

- 27/11/2023 : Spectacle de Noël pour les maternelles : Marionnettes « la Filoche » séance pour les 3 classes.
- 04/12/2023 : Animation Kapla pour les élèves du CP au CM2 .
- 16/01/2023 Animation P. DARNY matin : « Bruno et le prince endormi» pour les 3 classes de maternelle

Après-midi : « Artistes : une variété de talents» pour toutes les classes de l'élémentaire (conférence cycle 2 et cycle 3).

- D'autres sorties en lien avec le nouveau projet d'école 2023/2026 seront étudiées en cours d'année malgré une augmentation de plus en plus significative du prix des cars.

-

Rappel des différentes subventions de la Mairie :

- 39€/ enfant soit un total de 8931 € (fournitures scolaires : manuels, cahiers, matériels pédagogiques, ...)
- 14€/ enfant (sorties scolaires)
- 300€ (matériel EPS)
- 9 €/ enfant (livres de Noël)
- 765€ (prix CM2)

9) Bilan et demande de travaux.

- Changement des luminaires du groupe scolaire (passage au LED) au cours des vacances d'octobre
- Abattage de deux arbres dans la cour d'école prévu puis remplacement.
- Fissures dans les murs du bâtiment à surveiller (fiche de travaux)
- Sol du tourniquet a remplacer : devis extrêmement cher.
- Début des travaux pour l'ouverture de l'accès à coté du château.

10) PPMS

Les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) sont de deux types : "Risques majeurs naturels et technologiques" et "Attentat-intrusion".

Ils font partie de la démarche globale de l'éducation à la sécurité. Ils impliquent la réalisation d'exercices adaptés pour chacun d'eux.

Les exercices organisés au cours de l'année permettent de vérifier le caractère opérationnel des PPMS et d'assurer leur validation. Des entraînements préalables permettent de préparer les élèves et les personnels à la conduite à tenir en cas de survenue d'un évènement majeur et mettre en évidence les évolutions ou adaptations à apporter aux PPMS.

Différents scénarios peuvent être programmés, du plus simple - centré sur un seul élément comme l'audition et la reconnaissance du signal d'alerte - au plus complexe, incluant par exemple la simulation d'évènements aggravants.

Ces exercices sont représentatifs d'une situation réaliste. Leur déroulement ne doit pas avoir un caractère traumatisant. Ils nécessitent une communication adaptée envers les élèves, les personnels et les parents.

- 2 exercices « attentats-intrusion » seront réalisés en 2023/2024 (le premier aura lieu en novembre (report suite à l'assassinat de Dominique Bernard, professeur) et le deuxième en janvier 2024)

Déclenchement de l'alarme silencieuse et lumineuse bleue : les enfants se mettent à l'abri par terre dans les classes fermées à clé, couchés par terre sous les tables, sans aucun mouvement ou bruit pendant 15 minutes et l'arrêt de l'alarme bleue.

Alarme utilisée : alarme bleue silencieuse lumineuse

- 1 exercice « risques majeurs naturels » en 2023/2024 : regroupement de tous les élèves dans une zone précise de l'établissement (ce regroupement ne peut se faire qu'en fonction des contraintes sanitaires mises en place à ce moment-là).

Alarme utilisée : Corne de brume

- 2 exercices « évacuation-incendie » en 2023/2024 (le premier en septembre 2023 et le deuxième en mars 2024) : évacuation vers l'extérieur des bâtiments.

Alarme utilisée : Alarme sonore incendie

Total : 5 exercices par année scolaire.

11) Informations diverses

- 11/11/23 Commémoration au monument aux morts en présence d'enfants.
 - 21/12/23 Distribution des livres de Noël en présence du Père Noël (matin en maternelle et en début d'après-midi pour le cycle 2/3)
 - 16/01/24 Animation Darny élémentaire
 - 16/01/24 Animation Darny maternelle
 - 23/02/24: Carnaval
 - 21/06/24 : grande lessive maternelle
 - 28/06/24 Fête des écoles (vendredi soir)
- *L'APE va alléger son programme cette année suite au manque de volontaires, la priorité des actions sera sur la vente de sapins de Noël, la vente d'un objet réalisé par les élèves et la fête de l'école.*

Fin du conseil à 20h05.

Prochain conseil : Vendredi 16 février 2024